

# **PETITION DES FORCES VIVES DE LA NATION POUR LE RETRAIT DE LA MINUSCA ET LA PRISE DES MESURES POLITIQUES CONSEQUENTES POUR L'AMELIORATION DE LA SITUATION SECURITAIRE EN CENTRAFRIQUE**

Nous, Forces Vives de la Nation centrafricaine,

- Suite à notre déclaration du 26 septembre 2016 dans laquelle nous invitons les pouvoirs exécutifs et législatifs à prendre des mesures conséquentes pour l'amélioration de la situation sécuritaire du pays et la Minusca à se conformer à la mise en œuvre effective de son mandat ;
- En l'absence des mesures conséquentes, avec pour résultats la poursuite des tueries et la montée en puissance des groupes armés, l'instabilité généralisée, l'incertitude et la privation des populations de leur libertés fondamentales ;
- Considérant la reconduction de l'embargo sur les armes par le Conseil de Sécurité des Nations-Unies par sa résolution 2301 qui a rassuré les groupes armés et renforce leur conviction de l'absence de moyens des autorités de l'Etat de les mettre hors d'état de nuire;
- Constatant l'impuissance des nouvelles autorités et leur carence en stratégies novatrices pour résoudre les problèmes sécuritaires du pays ;
- Témoins de l'inaction et de la complicité des forces onusiennes en cas d'agression des groupes armés sur la population civile et de leur habitude des condamnations verbales qui traduisent leur refus d'appliquer le mandat justifiant leur présence en terre centrafricaine;
- Face à la montée en puissance des groupes armés et leur refus de coopérer au processus de retour à la paix ;
- Prenons nos responsabilités citoyennes conférées par la constitution du 30 mars 2016 ;

Exigeons par la présente pétition :

**I- AU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS-UNIES :**

- 1- La levée immédiate et sans conditions de l'embargo sur les armes pour permettre le réarmement de nos forces armées régulières ;
- 2- Le retrait pur et simple de la MINUSCA en Centrafrique et la prise des sanctions contre ses responsables pour leur inefficacité et leur complicité avec les groupes armés non conventionnels;

**II- AUX AUTORITES NATIONALES :**

- 1- L'acheminement sans délai d'une demande formelle pour la levée immédiate et sans conditions de l'embargo sur les armes en République Centrafricaine auprès du Conseil de Sécurité des Nations-Unies;
- 2- Le redéploiement sans conditions et sans délais des Forces Armées Centrafricaines pour la protection du territoire national et de la population civile ;
- 3- La prise de mesures politiques courageuses par le gouvernement pour le désarmement volontaire ou forcé des groupes armés...